Séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 2 juillet 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte.

### 2024-07-1888 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

### 2024-07-1889 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3</u> JUIN 2024

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

### **2024-07-1890 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Francis Paré et résolu :

Il y a des comptes à payer pour un montant de 417 284.61\$.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

### **COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

# 2024-07-1891 <u>ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE DROUIN & FRÈRES POUR CHEVROLET SILVERADO 1500, 2022</u>

ATTENDU QUE la municipalité possède une réserve financière *Matériel roulant* s'élevant à 36 341\$ au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE cette réserve financière a été créée dans le but, entre autres, de remplacer le camion Sierra 2005;

ATTENDU QU'un montant supplémentaire de 10 000\$ a été prévu au budget de cette année pour augmenter cette réserve;

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

D'accepter la soumission de Drouin et Frères inc. au montant de 40 985\$ plus taxes pour un camion Chevrolet Silverado 1500, année 2022;

QU'un montant de 36 341\$ de cette dépense soit payé à même le surplus affecté Matériel roulant;

QUE la balance de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

## 2024-07-1892 <u>ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ASPHALTE NICOLAS LACHANCE - RÉPARATION D'ASPHALTE</u>

ATTENDU QU'il est nécessaire de réparer l'asphalte à plusieurs endroits dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'accepter la soumission d'Asphalte Nicolas Lachance portant le devis 4948 au montant de 12 980.05\$ plus taxes ainsi que le premier montant de 2 600\$ plus taxes du devis 4993 pour un grand total de 17 913.17\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

# 2024-07-1893 <u>RÉGLEMENT D'EMPRUNT 401-24 POUR TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU PARC INDUSTRIEL</u>

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une exclusion de la zone agricole de 11 hectares en 2020;

ATTENDU QUE cette exclusion avait pour but de prolonger le parc industriel;

ATTENDU QU'il n'y a plus aucun terrain de disponible dans la zone industrielle;

ATTENDU QU'un mandat a été confié à la firme Stantec pour la conception des plans et devis pour des travaux de prolongement du parc industriel;

ATTENDU QUE des zones humides se trouvent dans ce secteur;

ATTENDU QUE la Municipalité doit payer une compensation au MELCCFP pour obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux dans les zones humides;

ATTENDU QUE selon l'article 1061, 4<sup>e</sup> alinéa, du Code municipal, ce règlement d'emprunt n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter considérant que celui-ci a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, et que le remboursement de l'emprunt sera entièrement supporté par les propriétaires d'immeuble de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement numéro 401-24 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 401-24 a été déposé à la séance du conseil tenue le 3 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le règlement d'emprunt numéro 401-24 relatif aux travaux de prolongement du parc industriel qui décrète un emprunt et une dépense de 4 351 650\$;

QUE le règlement 401-24 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récité.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

## 2024-07-1894 <u>ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS - LIGNAGE RANG ST-LOUIS</u>

Il est proposé par Francis Paré et résolu :

D'accepter la soumission de Durand Marquage et Associés Inc. au montant de 13 760\$ plus taxes pour effectuer le lignage simple à la résine d'époxy du rang St-Louis, soit sur une longueur de 2 350 mètres.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

## 2024-07-1895 <u>REDDITION DE COMPTES FINALE SUBVENTION PRABAM</u>

ATTENDU QUE le 21 juin 2021, la municipalité a reçu une lettre d'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçant que la Municipalité Saint-Frédéric pouvait bénéficier d'un montant maximal de 97 963\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE les travaux admissibles ont été réalisés pour ce montant maximal;

ATTENDU QUE pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit, à la suite de la réalisation des travaux, présenter une reddition de compte finale accompagnée des documents requis et que celle-ci doit avoir préalablement fait l'objet d'une mission de procédures convenues en vertu de la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, cette mission devant être réalisée par un auditeur mandaté par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale au montant de 97 963\$ pour la rénovation des bâtiments municipaux dans le cadre du programme PRABAM;

QUE le conseil municipal confirme avoir pris connaissance du Guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

QUE le conseil municipal mandate la firme Blanchette Vachon pour la réalisation d'une mission de procédures convenues en vertu de la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400;

QUE le conseil municipal autorise l'envoi de la reddition de compte finale du PRABAM au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que tous les documents exigés par le ministère.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

# 2024-07-1896 ENGAGEMENT À ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

# 2024-07-1897 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1</u>

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA; En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu:

DE mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité.

D'autoriser Micheline Grenier, mairesse et Cathy Poulin, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de quatre (4) ans.

De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

## 2024-07-1898 RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC ESCOUADE CANINE MRC 2017

Il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

ATTENDU QUE la Municipalité ne reçoit plus de services de l'Escouade canine MRC 2017 depuis un certain temps;

ATTENDU QUE le numéro de téléphone pour rejoindre l'Escouade canine MRC 2017 est désormais inactif;

ATTENDU QUE la Municipalité estime que l'Escouade canine MRC 2017 ne remplit plus leur part du contrat de gestion animalière pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, en date du 25 juin 2024, une lettre de l'Escouade canine MRC 2017 avisant qu'il cessait leurs activités en date du 30 juin 2024, et qu'ils mettaient fin à l'entente contractuelle à cette même date.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

## RAPPORT DES COMITÉS

#### **Culture et embellissement**

Le spectacle de la Famille Painchaud a eu lieu samedi dernier. Ce fut un succès. Le conseil félicite les membres du comité d'embellissement pour cette magnifique soirée.

### **CORRESPONDANCE**

#### 2024-07-1899 Demande de contribution financière du Festival de Saint-Frédéric

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric contribue au Festival Saint-Frédéric en supportant le coût de location des toilettes chimiques pour un coût approximatif de 1 500\$.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

## **VARIA**

Rien à ajouter.

### **2024-07-1900 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

De lever l'assemblée à 19h55.

Mairesse
Directrice générale

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.